

SAISINE DU CONSEIL MÉDICAL

FORMATION RESTREINTE

Informations importantes

1 Comment faciliter l'instruction de votre dossier ?

Le conseil médical a été saisi pour rendre un avis sur votre situation.

Pour faciliter l'instruction de votre dossier, le secrétariat du conseil médical vous invite à le compléter de **tous éléments médicaux récents de nature à appuyer votre demande** : **certificats médicaux détaillés, comptes rendus d'hospitalisation, comptes rendus de radios, scanners, IRM, protocoles de soins...**

Ces éléments doivent être adressés à l'attention du médecin secrétaire :

**Secrétariat du conseil médical
- formation restreinte**

CIG petite couronne
1, rue Lucienne Gérard
TSA 10001
93762 PANTIN Cedex



2 Qu'est-ce que le conseil médical - formation restreinte ? A quoi sert-il ?



- ✓ Une instance consultative composée de médecins agréés
- ✓ **Le conseil médical émet des avis notamment sur :**
 - Les congés de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM).
 - Les congés de longue durée (CLD).
 - La réintégration à l'issue de 12 mois de CMO, d'un CLM, CGM, CLD.
 - La disponibilité d'office.
 - Le reclassement dans un autre emploi pour raison de santé.

3 Un secret médical garanti



Les membres du conseil médical, comme du secrétariat, sont soumis aux obligations de secret et de discrétion professionnels pour tous les faits, informations et documents dont ils ont connaissance en cette qualité.

4 Les coordonnées du secrétariat du conseil médical - formation restreinte



**CIG petite couronne
Secrétariat du comité médical interdépartemental - formation restreinte**
1, rue Lucienne Gérard – TSA 10001
93762 PANTIN Cedex



Tél : **01 56 96 87 70** (du lundi au vendredi - de 9 h à 12 h 30)



conseilmedical-restreinte@cig929394.fr